

son autorité est gravement menacée. Ce n'est pas là, monsieur l'Orateur, l'énoncé exact de la règle que je trouve dans le droit international public. J'imagine que la principale autorité en droit international public est le professeur Oppenheim, de Cambridge. J'ai sous les yeux le premier volume, sixième édition, de son ouvrage sur le droit international, où la règle est énoncée aux pages 126 et 127 dans les termes suivants:

Cependant, lorsque le nouveau chef ou le nouveau gouvernement,—que ce soit un monarque qui succède à un autre monarque, un président de république qui succède à un autre président, un monarque qui succède à un président de république ou un président de république qui succède à un monarque,—parvient au pouvoir, non pas d'une manière constitutionnelle, mais après un coup d'État, une révolution (qui ne comporte pas nécessairement effusion de sang) ou tout autre événement comportant une solution de continuité légale, il est souvent difficile aux autres États de déterminer l'attitude à adopter à l'égard du nouveau chef ou du nouveau gouvernement. Ils doivent décider si la nouvelle autorité peut être convenablement considérée comme représentant l'État en question. En en arrivant à cette décision, ils exercent une discrétion qui, même si elle est nécessairement grande, n'est pas un acte arbitraire.

Lorsqu'en la matière on peut user de discrétion, selon la déclaration formulée sur le règne du droit public international, je suis d'avis que le Canada devrait exercer cette faculté de discrétion pour s'abstenir de reconnaître le gouvernement prétendu populaire de Pékin.

Vient ensuite un aperçu des tendances qui intéressent la reconnaissance des nouveaux gouvernements. Je n'ai pas le temps de les passer en revue. On les trouve exposées dans les pages suivantes, mais je crois en faire un juste résumé en disant qu'il s'est manifesté des tendances contradictoires sur le point de savoir si un pays a le droit, quand il s'agit de décider s'il y a lieu d'accorder ou de refuser la reconnaissance de tout nouveau gouvernement, de se demander si le gouvernement en question est capable de satisfaire aux exigences normales des rapports internationaux entre pays civilisés.

Existe-t-il une opposition en Chine, une opposition réelle en face du gouvernement populaire? Eh bien, monsieur l'Orateur, s'il n'y en a pas, nous savons pourquoi. C'est parce que le gouvernement actuel l'a exterminée de la façon la plus brutale.

Comment le présent régime est-il arrivé au pouvoir en Chine? Cela n'a pas été le résultat de quelque mouvement anodin de réforme agraire comme les communistes, les communistes canadiens comme les autres, ont cherché à le faire croire, ces dernières années. Il a conquis le pouvoir avec l'aide de la Russie. Il n'a jamais représenté un mouve-

ment populaire authentique; les mains des agresseurs sont tachées de sang, voire de sang canadien. C'est ce régime que le parti céfiste demande au gouvernement canadien de reconnaître. C'est là, monsieur l'Orateur, une horrible, une révoltante proposition.

Ce n'est pas la première fois que la CCF préconise la reconnaissance du régime actuel de la Chine. Dès le mois de juin, longtemps avant le cessez-le-feu, tandis que les Canadiens contenaient les assauts sur le champ de bataille, les attaques des troupes chinoises lancées dans la mêlée sur les ordres de ce prétendu gouvernement populaire installé à Pékin, le chef du parti céfiste, s'adressant à l'assemblée qui a nommé le représentant actuel d'York-Sud (M. Noseworthy) le 9 juin dernier, à Toronto, préconisait la reconnaissance de ce prétendu gouvernement populaire de Pékin. Mao-tse-Toung veut qu'on le reconnaisse; l'URSS veut qu'on reconnaisse le prétendu régime populaire de Pékin, et ils ont recours à tous les stratagèmes et à tous les moyens pour arriver à ce résultat. Nous ferions bien de nous rappeler à cet égard, monsieur l'Orateur, ces paroles tirées de l'ouvrage de Lenine, dont j'ai déjà parlé:

Il faut employer toute ruse, fourberie, méthode illégale, faux-fuyant, dissimulation de la vérité . . .

. . . pour atteindre les objectifs du communisme. Nous accueillons avec joie la déclaration que le premier ministre a faite aujourd'hui et d'après laquelle il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de reconnaître le régime de Pékin. Il est incontestable que la déclaration attribuée par les journaux au premier ministre pendant un voyage a fait un tort incalculable. Elle a été largement diffusée et le premier ministre sera le premier à dire, j'en suis sûr, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le premier à convenir que la Chambre a fait preuve à cet égard d'une louable modération en attendant le retour du premier ministre.

Ils reconnaîtront que l'opposition a consenti très volontiers à remettre le débat sur la question jusqu'au retour du premier ministre (M. St-Laurent) de façon qu'il pût y participer. Mais j'espère qu'on fera tout ce qu'il est possible pour donner à la déclaration formulée par le premier ministre aujourd'hui, pour rectifier celle que les journaux lui avait prêtée, une publicité aussi large que celle dont a été l'objet la première déclaration, qui a fait tant de tort.

Comment arriverons-nous à prouver que l'agression ne paye pas, si nous permettons à ce régime de Pékin de jouer du pistolet et de la matraque pour être accepté au sein d'un groupe international d'honnêtes gens? Du coup, la cause de la résistance à l'agression en